

## Groupe de travail 15 – Notes des discussions en petits groupes

Jour 3 : 4 juin 2026

**Nom du groupe :**

Modérateurs :

Prise de notes :

### ***Approche collective 4 : Collaboration avec les organes constitués et les axes de travail de la CCNUCC***

**Le livrable 4.2 consiste à fournir des contributions écrites, en s'appuyant sur les apports des peuples autochtones et des communautés locales participant aux réunions du FWG et aux activités du LCIPP, aux travaux des organes constitués et des groupes de travail concernés de la CCNUCC, notamment en réponse aux appels à contributions et dans le cadre du bilan mondial, d'une manière qui respecte et promeuve l'approche fondée sur les droits.**

### ***Contexte du bilan mondial :***

La CMA 1 a décidé que les sources de contribution au bilan mondial tiendraient compte des informations au niveau collectif concernant :

(a) L'état des émissions de gaz à effet de serre par les sources et des absorptions par les puits, ainsi que les efforts d'atténuation entrepris par les Parties, y compris les informations visées à l'article 13, paragraphe 7(a), et à l'article 4, paragraphes 7, 15 et 19, de l'Accord de Paris ;

(b) L'effet global des contributions déterminées au niveau national des Parties et les progrès globaux réalisés par les Parties dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national, y compris les informations visées à l'article 13, paragraphe 7(b), de l'Accord de Paris ;

(c) L'état d'avancement des efforts d'adaptation, du soutien, de l'expérience et des priorités, y compris les informations visées à l'article 7, paragraphes 2, 10, 11 et 14, de l'Accord de Paris, et les rapports visés à l'article 13, paragraphe 8, de l'Accord de Paris ;

(d) Les flux financiers, y compris les informations visées à l'article 2, paragraphe 1, point c), ainsi que les moyens de mise en œuvre, le soutien, la mobilisation et la fourniture d'un soutien, y compris les informations visées à l'article 9, paragraphes 4 et 6, à l'article 10, paragraphe 6, à l'article 11, paragraphe 3, et à l'article 13, en particulier les paragraphes 9 et 10, de l'Accord de Paris. Cela devrait inclure les informations issues de la dernière évaluation biennale et de la dernière vue d'ensemble des flux de financement climatique du Comité permanent des finances ;

(e) Les efforts visant à améliorer la compréhension, l'action et le soutien, sur une base coopérative et facilitatrice, en ce qui concerne la prévention, la minimisation et la gestion des pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques ;

(f) Les obstacles et les défis, y compris les lacunes en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, auxquels sont confrontés les pays en développement;

- (g) Les bonnes pratiques, l'expérience et les opportunités potentielles pour renforcer la coopération internationale en matière d'atténuation et d'adaptation et pour accroître le soutien au titre de l'article 13, paragraphe 5, de l'Accord de Paris ;
- h) Les considérations d'équité, y compris l'équité, telles que communiquées par les Parties dans leurs contributions déterminées au niveau national ;

***Alimenter le rapport de synthèse du Groupe de travail de facilitation, en tant que contribution au processus de bilan mondial***

Conformément à l'approche collective n° 4 du plan de travail de Bakou du LCIPP, le FWG compilera une contribution écrite, en s'appuyant sur les contributions des peuples autochtones et des communautés locales participant aux réunions du FWG et aux activités du LCIPP.

La contribution du FWG au premier bilan mondial est accessible ici :

<https://lcipp.unfccc.int/sites/default/files/2023-06/Updated%20FWG%20input%20to%20the%20GST%20process%2031%20May%202023.pdf>

Grâce à ces discussions de groupe, vous avez la possibilité d'apporter votre contribution et de co-élaborer la contribution du FWG au prochain bilan mondial.

**Questions guides :**

Approche collective 4 : Collaboration avec les organes constitués et les groupes de travail de la CCNUCC

1. Quels sont les impacts climatiques, y compris les pertes et les dommages, subis par vos peuples et vos communautés ?
2. Quelles mesures vos peuples et vos communautés prennent-ils pour faire face au changement climatique ?
3. Quels défis vos peuples et vos communautés rencontrent-ils pour contribuer aux efforts collectifs de lutte contre le changement climatique ?
4. De quel soutien avez-vous besoin pour renforcer l'action climatique menée par vos peuples et vos communautés ?
5. À quoi ressemble une action climatique juste et efficace dans votre contexte, et comment des processus mondiaux tels que le Bilan mondial peuvent-ils mieux refléter les visions du monde, l'expertise et les expériences de vos peuples et communautés ?

Notes de séance : **Approche collective 4**

Messages clés à transmettre :

<b>Informations importantes supplémentaires partagées :</b>
Exemples de cas importants (par exemple, pratiques, valeurs, visions du monde et politiques spécifiques liées aux peuples autochtones et aux communautés locales), possibilités de collaboration, recommandations, défis, etc.

**Approche collective n° 5 : Renforcement de l'engagement avec les Parties**

Cette approche renforce la collaboration avec les Parties afin de garantir que les politiques climatiques nationales tiennent compte des valeurs, des visions du monde, des systèmes de connaissances et des priorités des peuples autochtones et des communautés locales. Elle comprend des actions de sensibilisation ciblées à l'intention des points focaux nationaux ainsi qu'un dialogue annuel entre les peuples autochtones, les communautés locales et les Parties, visant à promouvoir l'intégration éthique et équitable des valeurs et des systèmes de connaissances des peuples autochtones et des communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN), des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) et des communications nationales.

**Questions directrices :**

Approche collective 5 : Renforcement de l'engagement avec les Parties

1. Quelles mesures concrètes le FWG et les contributeurs au LCIPP pourraient-ils prendre pour renforcer l'engagement avec les Parties dans le cadre des travaux du LCIPP ?
2. Quelles valeurs, visions du monde et systèmes de connaissances de vos peuples et communautés devraient se refléter dans l'action nationale pour le climat ?
3. Existe-t-il des concepts, des valeurs et des pratiques propres à vos peuples et communautés qui expriment le respect, la dignité, la relationnalité, la réciprocité, la bienveillance et l'intégrité ?
4. Quelles valeurs culturelles, considérations éthiques et protocoles communautaires devraient guider l'utilisation et le partage éthiques des systèmes de connaissances de vos peuples et communautés ?
5. Quelles sont vos réflexions générales sur le projet de protocole éthique du LCIPP, conformément aux livrables 5.3 et 5.5 (voir le document de référence du FWG 15 FWG/2026/15/6/5e) ?
6. Comment concevriez-vous le protocole éthique du LCIPP afin que ses messages soient communiqués non seulement par des mots, mais aussi visuellement et symboliquement ?

Notes de travail : **Approche collective 5**

Messages clés à transmettre :

<p><b>Informations importantes supplémentaires partagées :</b> Exemples de cas importants (par exemple, pratiques, valeurs, visions du monde et politiques spécifiques liées aux peuples autochtones et aux communautés locales), possibilités de collaboration, recommandations, défis, etc.</p>	

DRAFT